

## NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE

[de parts sociales offertes par – Little Green Box SCRL]

Le présent document a été établi par Little Green Box SCRL

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR  
L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS.

22/03/2019

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON  
INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE  
GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

### 1. Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

- **Risque de marché** : Risque de concurrence frontale avec un autre acteur digital de plus grande ampleur sur un marché qui pourrait se consolider (pure player digital).
- **Risque propre à l'émetteur**: L'équipe de Little Green Box est encore réduite et repose fortement sur Szandra la fondatrice.
- **Risque de perte de la totalité ou d'une partie du capital investi** : En cas de succès commercial décevant, la participation dans la liquidation de la société pourrait conduire à une perte totale de l'investissement
- **Risque de liquidité** : **Étant sur un marché non coté le risque de liquidité est fort.** Ici la perspective d'une liquidité vers d'autres investisseurs externes est temporellement incertaine. La société souhaite mettre en place un mécanisme de liquidité dans un délai de 5 ans.
- **Risque de fluctuation du prix du titre** : En cas de performance financière dégradée le titre pourrait voir sa valeur dégradée.
- **Risque(s) spécifique(s) non-exhaustif(s)** : La stratégie actuelle demande des investissements corporels conséquents qui génèrent une contrainte de temps significative pour la réalisation des objectifs commerciaux.

### 2. Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

#### A. Identité de l'émetteur

**1/ Dénomination de l'émetteur :** Little Green Box SCRL

- **Siège social :** Rue du Château 80, 1470 Bousval
- **Pays d'origine :** Belgique
- **Forme juridique :** SCRL
- **Numéro d'entreprise :** RPM RCB BE 0677.561.752628
- **Site internet de l'émetteur :** <https://www.littlegreenbox.be/>

**2/Descriptif de l'activité :** Little Green Box est une société qui a pour objet la création, la promotion et la commercialisation de produits alimentaires d'origine biologique, naturels et paysans. Elle propose des paniers bio de repas pré-dosés directement à domicile ou dans des points relais

**3/ Actionnaire détenant plus de 5% du capital :** Szandra Gonzales

**4/ Nature et montant des opérations - considérées isolément ou dans leur ensemble - importantes pour Little Green Box et conclues entre Little Green Box d'une part et des personnes détenant plus de 5% du capital ou liées autre que des actionnaires pour les 2 derniers exercice et l'exercice en cours :**

Nature (en cas de prêt indiquer le montant de l'encours)	Montant (% du CA concerné de l'émetteur le cas échéant)	Exercice	Respect des conditions de Marché
N/A	N/A	N/A	N/A

**5/ Identité des membres du Conseil d'administration, du comité de direction et délégués à la gestion journalière :** Mme Szandra Gonzales, Mme Adeline Monseu, M. Noel Pierard, M Romain L braco

**6/Rémunération des membres du Conseil d'administration, du comité de direction et délégués à la gestion journalière :**

Membres du conseil d'administration	Montant total de la rémunération nette *	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages*

Mme Szandra Gonzales	0	0
Mme Adeline Monseu	0	0
M. Noel Pierard	0	0
M Romain L braco	0	0

**7/les personnes visées au 4°, n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée.**

**8/ A l'exception des conflit d'intérêts potentiels pouvant résulter des relations mentionnées au point 4 entre l'émetteur et les personnes visée au point 3 et au 5 ou avec d'autre parties liées, la société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visée au point 3 et au 5 ou avec d'autre parties liées.**

**9/ Identité du commissaire : N/A**

**B. Informations financières concernant l'émetteur, Little Green box**

**1/Les comptes annuels relatifs à l'exercice 2017 (voir annexe) n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.**

**2/ Du point de vue de Little Green Box, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.**

**3/ Montant en date du 31/12/2018 [Moins de 90 jours avant la date du document]**

**Little Green Box déclare qu'à la date qui précède, les postes comptables suivants sont au moins égaux aux montants indiqués dans la ligne en face :**

Type	Montant (en euros)
Capitaux propres	33.600
Endettement (dont éventuelles et indirectes)	67.230
Dont cautionnées	0
Dont garanties	0

4/ Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus [ à l'exception de [A confirmer/compléter]

- Résultat net négatif anticipé : non
- Baisse du CA : non
- Conclusion d'un contrat clés : non
- Nouveaux endettement : oui

C – 1/ Commercialisé par 1001Pact Impact Investments S.A. dont le siège social est situé au 20 rue Joseph II avenue des Arts - 1000 Bruxelles, Belgique (RPM 0675473752), Plateforme de Financement Alternatif : <https://be.lita.co/> ) plateforme de financement alternatif agréée par la FSMA (12-14 Rue du Congrès 1000 BRUXELLES; tel: +32(0)2 220 52 11) (ci-après désigné « 1001Pact »)

2/ qui intervient en qualité de plateforme de financement alternative par le biais de son site <https://be.lita.co/>, auprès de l'émetteur pour la commercialisation des instruments de placement faisant l'objet de l'offre décrite dans la présente note d'information.

A ce titre, en cas d'atteinte du montant total minimum de souscription indiqué ci-dessous au titre de l'offre, Little Green Box versera des frais fixes compris entre 0€ et 3.500€ HT à 1001Pact selon l'importance de l'accompagnement de 1001Pact. Egalement, Little Green box versera à 1001Pact une commission dont le montant total s'élèvera entre 4 à 7% HT du montant des souscriptions de parts sociales recueillies par 1001Pact pour le compte de Little Green Box dans le cadre de l'offre, le montant de la commission étant déterminé par référence à l'origine de chaque souscripteur.

### 3. Informations concernant l'offre des instruments de placement

#### A. Description de l'offre

1/Montant total de l'offre maximum : Cent-cinquante mille euros (150 000€)

2/ Conditions de l'offre :

- a) Valorisation pré-money : Quinze mille deux cent euros (50.500 €) - Nominale
- b) **Les demandes de souscription des parts sociales objets de la présente offre, seront transmises par l'intermédiaire de la plateforme <https://be.lita.co/>, leur auteur devra se conformer à la procédure de souscription de cette plateforme, conformément à la**

réglementation applicable, qui requiert de passer des tests de caractère approprié de l'investissement et de KYC, aux fins d'identification et de vérification de domiciliation conformément à la réglementation relative à lutte contre le blanchiment et la fraude fiscale, de libérer le montant de l'investissement et des frais exigibles à ce titre (cf. section 5 ci-après).

- c) **Le montant collecté au titre de la souscription des parts sociales de Little Green box ne sera libéré qu'au jour de l'obtention des autres financements visés à la section B. 3/ ci-après de la présente partie 3.**
- d) **La présente opportunité d'investissement est éligible à une réduction d'impôt sur les revenus pour les investisseurs belges dans le cadre du système d'incitation fiscale belge, le Start-Up Tax Shelter. La réduction maximale de 45% du montant nominal total investi dans Little Green Box**
- e) **Montant total minimum de l'offre pour clôturer la campagne : cinquante mille euros (50 000€)**
  - a. **Dans le cas où ce montant minimum de souscription ne serait pas atteint, la période de souscription pourra être prorogée et dans ce cas les investisseurs en seront informés par un supplément à la note d'information. Le supplément est mis à la disposition du public sur le site <https://be.lita.co/>.**
  - b. **Les souscriptions seront reçues et dûment validées par ordre chronologique de sorte qu'en cas de sur-souscription les souscriptions excédentaires seront celles reçues le plus tardivement. Dans ce cas, la période de souscription pourra être clôturée par anticipation et les investisseurs en seront informés par un supplément à la note d'information. Le supplément est mis à la disposition du public sur le site <https://be.lita.co/>**

**Montant minimum par souscripteur : deux cents (200€) Euros**

**Montant maximum par souscripteur : cent-mille (100 000 €) Euros**

**3/Prix total des instruments de placement offerts : cent-cinquante mille euros (150 000 €) (soit 100 € par parts sociale)**

**4/Calendrier de l'offre : Ouverture 22/03/19 ; Clôture 31/12/2019 ; Date d'émission des instruments de placement 22/03/2019**

**5/Frais à charge de l'investisseur :**

**En cas de souscription des parts sociales émises par Little Green Box dans le cadre de la présente offre, les investisseurs verseront une commission à 1001Pact, une commission s'élevant entre de 1 à 3% TTC du montant de l'investissement, pour chaque souscription effectuée selon ce qui suit :**

- 3% TTC si l'investissement est inférieur à 6 000€
- 2% TTC si l'investissement est compris entre 6000€ et 15 999€
- 1% TTC si l'investissement est supérieur ou égal à 16 000€

Cette commission n'est pas incluse dans le prix de l'investissement. A ce titre, elle sera additionnée au montant de l'investissement. Le prix de la commission est indiqué toutes taxes comprises. En cas de non réalisation de l'émission des parts sociales par Little green Box, le montant de la souscription (commission incluse) sera intégralement remboursé à l'investisseur.

Frais de garde : 1001PACT ne prélève aucun frais de garde

Frais de courtage (en cas de vente) : 1001PACT n'opère pas le courtage

## B. Raisons de l'offre

- **1/ description de l'utilisation projetée des montants recueillis** : recrutement d'équipe commerciale, financement de la croissance du besoin de fonds de roulement.
- **2/ détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré** :

Besoin de financement (sur 24 mois)	Montant
Capacité d'autofinancement négative	41K€
Remboursement dettes	38K€

Le montant de l'offre n'est pas suffisant pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré.

- **3° le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré.**

Autres sources de financement	Montant	Statut
Brasero	30 – 80K€	A confirmer
Dettes	18K€	A confirmer

## 4. Informations concernant les instruments de placement offerts

### A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

**1/ Nature et catégorie des instruments de placement :** Part sociale émise par Little Green Box

**2/ Devise :** Euros, dénomination Part sociale de catégorie B (ordinaire conformément à l'article [6] des statuts de Little Green Box), valeur nominale cinquante (100€) euros

**3/ date d'échéance et, le cas échéant, modalités de remboursement**

- Les parts sociales étant des titres de capital émis par Little Green box pour sa durée de vie, cette section est sans objet.
- Il existe une possibilité de demande de démission de démissions selon des conditions définies à l'article 10 des statuts de Little Green Box

**4/ rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité ;** Les parts sociales sont les derniers instruments de placement à être remboursés en cas d'insolvabilité

**5/ éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement ;**

**Clause d'agrément :** tout projet de transfert par un investisseur des parts sociales souscrites dans le cadre de la présente offre sera soumis à l'accord préalable du conseil d'administration à la majorité des deux tiers. Les parts ne peuvent être cédées qu'à d'autre coopérateurs

**6/ le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe;**

Les parts sociales étant des titres de capital émis par Little Green Box les droits financiers qui y sont attachés eu égard à leur émetteur sont exclusivement des droits à dividendes en cas de distribution de bénéfices, un droit à distribution en cas de distribution d'autre poste comptable, un droit au boni de liquidation en cas de liquidation, ces droits sont proportionnels à la quote-part du capital que représentent les parts sociales.

**7/ le cas échéant, politique de dividende :** Dans le cadre de l'agrément CNC les dividendes sont limités à 6% annuels de la valeur des parts Pour respecter les condition d'application du tax-shelter aucune distribution de dividendes ne sera effectuée durant les 48 mois suivant la réalisation de l'augmentation de capital.

**8/ dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende :** De manière générale, les dividendes sont distribués dans les 9 mois de la clôture de l'exercice précédent.

**9/ le cas échéant, négociation des instruments de placement sur un MTF et code ISIN**

**B. Uniquement au cas où une garantie est octroyée par un tiers concernant les instruments de placement : description du garant et de la garantie**

**1/ informations reprises à la partie II, points A et B concernant le garant ; N/A**

**2/ description succincte de la portée et de la nature de la garantie. N/A**

**C. Le cas échéant, information supplémentaire imposée par le marché sur lequel les instruments financiers sont admis**

**Partie V - Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés**

N/A

Les comptes annuels concernant le dernier exercice, ainsi que, le cas échéant, conformément à l'article 13, §§ 1<sup>er</sup> ou 2, 1<sup>o</sup> de la loi du 11 juillet 2018, le rapport des commissaires.